



## COMMUNE DE GRANCY

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2023

## Aménagement d'un trottoir d'une largeur de 1.50m avec la requalification de la chaussée dans le secteur de la route de Cottens

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### PRÉAMBULE

Lors de la séance du conseil général qui a eu lieu le 17 juin 2019, le Conseiller, M. Didier Wuarchoz a déposé une motion qui avait pour message d'étudier l'élargissement du trottoir situé à la route de Cottens. En effet, le gabarit actuel du trottoir ne permet pas le croisement entre piétons sans utiliser la chaussée, ce qui est dangereux vu le nombre de véhicules empruntant cette artère.

### PROJET

Les travaux projetés concernent l'aménagement d'un trottoir d'une largeur de 1.50m délimité côté chaussée par une bordure « type Etat » en granit et par une ligne de pavés en granit pour les accès aux parcelles. La chaussée aura une largeur de 5.80m et le bord de route côté Jura sera également matérialisé par une bordure « type Etat » en granit afin d'éviter que les usagers « mordent » la banquette.

La superstructure de la chaussée sera entièrement refaite, tronçon compris entre la route de Cottens N° 21 et le stand avec un revêtement type ACMR 8 VD. C'est un revêtement phonoabsorbant.

### COÛT DES TRAVAUX

Travaux de génie-civil	Fr. 306'500.--
Analyse HAP, marquage et divers	Fr. 15'000.--
Honoraires d'ingénieurs (Bur. Mosini & Caviezel SA)	Fr. 32'500.--
Divers et imprévus env. 15%	Fr. 51'000.--
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>Fr. 405'000.--</b>

### FINANCEMENT

Les travaux de Génie Civil en lien avec la requalification de la chaussée devraient bénéficier d'une subvention de la part de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du canton de Vaud à hauteur d'environ 25%, ce qui pourrait correspondre à la somme d'environ Fr. 60'000.--

Ces travaux bénéficieront aussi des dépenses thématiques sur l'entretien des routes : 70% des charges est subventionné pour celles qui dépassent les 8 points d'impôt. Le point d'impôt est à Fr. 24'000.--. Ce qui correspond à la somme d'environ Fr. 150'000 de prise en charge par le canton de Vaud.

La Municipalité prévoit de recourir à l'emprunt auprès d'un établissement bancaire pour Fr. 405'000.--

### CONCLUSIONS

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

L'assemblée du Conseil général de Grancy :

- ° Vu le préavis municipal N° 2/2023
- ° Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet
- ° Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

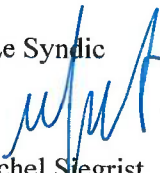
### **DECIDE**

**D'autoriser la Municipalité à :**

- ° **réaliser l'aménagement d'un trottoir d'une largeur de 1.50m à la route de Cottens avec la requalification de la chaussée pour un montant de Fr. 405'000.--**
- ° **emprunter aux meilleures conditions le montant de Fr. 405'000.--**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 janvier 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Michel Stegrist



La Secrétaire  
  
Mireille Hofer